

MÉTIERS D'ART

CAP

ARTS DE LA BRODERIE -
DOMINANTE BRODERIE SUR
MACHINE AUTOMATISÉE

EN APPRENTISSAGE



1 AN



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Gilles Jamain - 17300 Rochefort
Tel : 05 46 99 06 68

LE MÉTIER

Ce CAP forme à la réalisation de broderies sur machine automatisée ou sur machine guidée pour le prêt-à-porter, l'ameublement ou la production de linge de maison.

Dans le cas de la broderie sur machine automatisée, les apprentis préparent au préalable le programme codé, puis procèdent au réglage des machines et à la réalisation des points.

Les enseignements portent sur les matériaux (fils, fibres textiles et éléments décoratifs), les outillages, les machines à broder et les différents procédés de fabrication.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Connaître les étapes de fabrication d'une broderie
- Préparer au préalable le programme codé
- Procéder au réglage des machines et à la réalisation des points.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Brodeur

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un diplôme de niveau équivalent ou supérieur.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : plusieurs semaines en centre de formation de septembre à juin. Le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 490h.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Bac pro Métiers de la mode - vêtements
- BMA Broderie

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Entreprises privées		Fonction publique territoriale, fonction publique d'état et hospitalière	
Tarifs *:	prise en charge	Tarifs *:	prise en charge
à partir de 6375€	à 100% par les OPCO	à partir de 5000€	à 100% par le CNFPT

* Pour toutes les formations : reste à charge pour l'apprenti 0%

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2021-2022

Pas d'apprentis en 2021/2022

